

# E li altri....

## Extraits Concertatifs n° 12



### **XVe séminaire international de la « Clinique de Concertation », Genova Nervi, 2014**

Collectif de recherche de la « Clinique de Concertation »



**I.L.T.F.**  
Institut liégeois de thérapie  
familiale



**ÉCOLE ET FAMILLE**  
Réseaux Ecole - Famille



**I.F.T.C.**  
Institut français de thérapie  
contextuelle

### **Plumes et porte-plume**

Ce texte est le reflet des échanges partagés au XVe séminaire internationale de « Clinique de Concertation » *Li altri....*, qui s'est tenu à Gênes en 2014.

Les écrits concertatifs témoignent du travail mené par le Collectif de recherche de la « Clinique de Concertation ». Ils ne visent pas à une forme aboutie, mais à être remis sur le métier, modifiés et enrichis au fur et à mesure de leur diffusion à travers les différents groupes et territoires du collectif.

# Lo Spazio per .... Gli altri

## par Sara Guidi et Lucia Donadio

**Sara Guidi** : je suis ici comme représentante de bénévoles de l'association *Aporti Aperte*, née dans l'année 2005, à laquelle je collabore depuis le début. Dans l'objectif de travailler avec les mineurs et les jeunes adultes qui entrent en contact avec la justice des mineurs. Avec une attention particulière pour les jeunes retenus dans l'institut pénal de Turin. Le nom *Aporti Aperte* est significatif, il souligne le fait de mettre en communication l'intérieur de l'institut *Ferrante Aporti*, un éducateur, avec le territoire, la collectivité où il est inséré. Pour cela on a une attention particulière à développer des projets envers les jeunes garçons mais aussi la collectivité. Les projets concernent la recherche de ressources humaines, de financements, dans le but de pouvoir réaliser des initiatives pour soutenir les parcours de réinsertion sociale et éducative des jeunes. L'association est ici aujourd'hui pour vous présenter le projet « l'espace pour les autres », pensé en collaboration avec l'IFCC. Ce projet naît à l'intérieur d'un long parcours de réflexion autour du thème de la considération pour les conséquences du travail dans le milieu judiciaire par rapport aux personnes victimes de délits et la collectivité. Cette réflexion est née à Turin dans un séminaire organisé en 2010 par les services publics de la justice des mineurs et ses partenaires. Ce séminaire avait pour titre « Et les autres ? ». Ensuite les institutions concernées ont fait une délégation à *Aporti Aperte* de poursuivre la réflexion sur ce thème, de la développer en intégrant toutes les parties du réseau qui avaient participé au séminaire, avec une attention particulière à inclure toujours pour la collectivité dans ces démarches et pas seulement les institutions.

### **Lucia Donadio :**

L'association *Aporti Aperte* a décidé de commencer par l'ouverture d'un espace de recherches et de partage à toute personne intéressée par le thème : professionnels, bénévoles, citoyens, personnes qui ne sont pas forcément liées au thème par des raisons professionnelles, auteurs de délits et personnes victimes.

C'est un espace dans lequel on souhaite partager des idées, des perspectives, des pratiques autour du thème. Espace né en 2013. Au mois d'octobre a commencé le troisième cycle de rencontres, qu'on peut organiser grâce à la disponibilité des membres de l'AICC. Grâce aux champs de recouvrement, on est en train de faire avancer beaucoup de choses. En tant que fondatrice et bénévole, Michele aussi et membres tous les deux de l'AICC. Jusqu'à l'an dernier, on était aussi collègues de travail.

Les rencontres sont des rencontres mensuelles, on est toujours partis de situations concrètes, en utilisant le Socio, le PV et la vidéo. Dans une attention particulière à toutes les personnes présentes et aussi aux absents, professionnels ou usagers. On parle comme s'ils étaient là, d'une façon à laquelle beaucoup d'entre vous sont peut-être déjà habitués. On a porté une grande attention au PV, partagé avec prudence de Proche en Proche avec des non-participants.

On est partis de deux hypothèses :

1. L'existence chez les auteurs de délits une préoccupation et une considération sur les conséquences que ses propres actions vont avoir sur les personnes victimes et sur la collectivité

A partir de cette hypothèse on a développé de nombreuses activités dont Sara Guidi va parler après. Ces projets nous ont permis de récolter beaucoup de matériel, des histoires que les jeunes auteurs de délit nous ont donné, qui nous ont permis de valider la première hypothèse.

On verra des extraits vidéo des témoignages de jeunes gens qui ont confirmé cette première hypothèse

2. La seconde hypothèse, sur laquelle on est en train de travailler n, a pour point de départ le manque de projets et d'initiatives qui mettent en évidence et augmentent l'attention que les professionnels de la justice ont pour les personnes justice et la collectivité.

Jusqu'à aujourd'hui, cette chose n'est pas reconnue. Chaque professionnel avait cette considération mais dans son propre périmètre. L'idée c'est d'ouvrir des espaces pour pouvoir partager cette considération.

On est en train de construire un réseau, et c'est un peu difficile, de toutes les associations qui s'occupent des personnes victimes. Grâce à la contribution de certaines personnes victimes qui ont participé à l'espace « Pour les autres », on est en train de construire ce réseau. Ces personnes nous ont dit qu'ils se sont sentis écoutés quand ils ont partagé certaines expériences, ils se sont sentis jugés par des pensées qui pouvaient aider, tout en recevant une reconnaissance et une considération collective. Ce qui a émergé, c'est que la participation à ces rencontres a permis à ces personnes de modifier leur regard par rapport à certains aspects des événements passés.

**Jean-Marie Lemaire** : les espaces collectifs sont décrits, par exemple dans le roman, « dans la main de l'ange » qui décrit l'assassinat de P.P Pasolini sur la plage d'Ostie et la relation très importante entre l'auteur et la victime. Cette relation forte est également décrite dans les films d'Hitchcock. C'est intéressant de voir qu'il y a un fossé entre le monde de la thérapie et le monde de la culture et de l'art, que nous essayons de diminuer en incluant dans le monde thérapeutique les personnes de l'aide du soin de l'éducation de la culture et du contrôle.

- **Visionnage : extrait d'une séance de présentation du travail de l'espace « les autres »**

**Sara Guidi** : Il s'agit d'extraits d'enregistrement de rencontres à l'espace pour les autres où on avait posé cette question : « Dans quelles occasions as-tu pris en considération les conséquences de tes actions sur les autres ? »

**Michele Caccavo**: On a posé cette question à un jeune qui a dit ne pas pouvoir répondre à cette question. Un autre jeune a pu répondre. Après 4 mn le premier jeune a repris la parole en disant « je me souviens d'une

situation ». C'est un jeune homme qui vendait de la drogue. Au début, il disait ne pas se préoccuper des conséquences, puisque si ce n'était pas lui qui vendait la drogue, d'autres s'en chargeraient. Ensuite, il a raconté qu'il avait rencontré un autre jeune, qui avait un petit frère âgé de 10 ans. Le petit frère demande de la drogue au grand, qui refuse en lui donnant une gifle. Le plus jeune s'adresse alors à l'ami de son frère, qui a la même réaction. Même si cela représente le seul épisode dans sa vie de dealer dans lequel il a dit non, préoccupé des conséquences sur un autre, cela signifie qu'il a quelque chose dans sa tête par rapport aux conséquences et à la considération envers les autres. Et cela va modifier le regard que nous portons sur ce jeune, ce qui nous conduit à faire la partie qu'il y a toujours cela chez ces jeunes.

Quand on travaille sur ce thème, on ne va pas demander s'ils ont pensé aux conséquences, mais quand et pour qui. On part de la certitude de cette considération.

**Jean-Marie Lemaire** : je me demandais si en parlant des conséquences, on incluait les risques de se droguer, mais aussi ceux de ne pas se droguer : les avantages de bien se droguer et les risques de mal se droguer.

**Sara Guidi** : quand on travaille avec les jeunes sur les conséquences de leurs actions sur eux-mêmes, oui. Dans cette situation, le but c'était d'aider à faire émerger des souvenirs de situations où ils avaient eu de l'attention pour les autres.

**Jean-Marie Lemaire** : le troisième frère Kennedy a été sévèrement condamné parce qu'il avait appris à ses enfants le bon usage de la cocaïne.

**Teresa Premoli** : je parle de la situation évoquée dans le tour de présentation qui m'a amené à modifier mon regard pas seulement sur les jeunes mais aussi sur les personnes victimes. Jusqu'alors j'étais concentré sur le fait d'aider le jeune à modifier sa vie, l'aider à devenir un adulte responsable. A partir de là, j'ai changé mon attention et la considération sur les autres.

Le jour du jugement, les trois personnes liées à la personne assassinée étaient d'un côté de la salle. De l'autre côté il y avait les intervenants et les parents des jeunes. 7 d'un côté, trois de l'autre, les chiffres n'étaient pas du tout équilibrés. J'avais même pensé avant le jour du jugement qui pouvait être là, je n'étais pas préparée, c'était ma première situation de ce type, je sentais qu'il y avait un grand déséquilibre, mais je ne me suis pas sentie autorisée à aller vers eux.

**Marija Prenjtaca**, bénévole de l'association : je pense à une situation dans laquelle j'ai été victime d'un délit très grave il y a 6 ans, un délit contre la personne. Le jugement n'est pas terminé. J'ai été très mal pendant plusieurs années, jusqu'à ma participation aux rencontres de l'espace « Pour les autres ». j'ai exposé ce que j'ai vécu. Avant cela, même si j'étais victime, je me sentais accusée par des gens que je connaissais, par des amis, et aussi par la collectivité, comme si c'était moi la coupable. Cela a entraîné encore plus de colère pour l'auteur du délit que celle que j'avais déjà. Au contraire, pendant les rencontres, j'ai été écoutée, prise en considération et ça m'a

amené à changer un peu mon regard par rapport à l'auteur, mais la colère est encore là, naturellement, parce que c'était une situation très dure. Mais c'est un peu diminué.

**Sara Guidi** : dans une autre partie, il y a des extraits de PV qui font la démonstration que les récits partagés ont pu modifier le regard des personnes sur les événements passés.

En conclusion, j'aimerais partager les conséquences de ce travail dans l'espace « Pour les autres ». Au mois de mars 2014, l'association a signé un protocole de collaboration avec tous les services de la justice des mineurs de Turin. Dans cette convention, au-delà des statuts de l'association, on a ajouté pour la première fois d'une façon formelle le fait que l'association garde de l'attention et de la considération pour les conséquences de ce travail pour les familles des victimes et la collectivité.

On a d'autres projets, en particulier « autre regard », avec deux initiatives : la réalisation d'un documentaire fait par les bénévoles avec des jeunes en train de sortir du circuit pénal, pour témoigner dans des occasions et d'autres, du travail en cours.

La 2<sup>ème</sup> initiative, à l'intérieur de l'institut pénal pour les mineurs, on a organisé un concours littéraire en posant cette question, « dans quelle occasion as-tu pris en considération les conséquences de tes actions par rapport aux autres ? ».

**Lucia Donadio** : Quand on a posé la question, presque tous les jeunes ont entendu dans « le autres »n, les personnes victimes. L'un d'entre eux a voulu raconter plusieurs situations, parce qu'ainsi il aidait les professionnels de la justice.

**Sara Guidi** : Il y a eu un recueil de ces récits, écrits à partir de l'hypothèque qu'il y avait eu au moins une occasion où ils avaient eu une attention pour les victimes de leurs actes. Ils ont réagi très spontanément, disant même qu'ils avaient beaucoup de situations.

Grâce à des financements, on a réalisé un enregistrement vidéo, avec l'aide d'un réalisateur professionnel.

- **Comment et de quelle façon as-tu pris en considération les conséquences de tes actes sur les autres ?**  
visionnage d'extraits reprenant les témoignages des participants
- **Discussion**

**Lucia Donadio** : Pour un débat attentif et constructif pour tout le monde, je voudrais, qu'on se réfère à des situations concrètes. Ça peut nous aider, puisqu'on a des formations et des approches différentes.

**Muriel Exbrayat**: J'ai une question par rapport au travail de ce matin. Je voulais vous remercier pour la présentation, même si j'ai entendu souvent la première hypothèse, que dans toute forme de délit, il y a une forme de préoccupation pour les autres, j'ai l'impression de l'avoir compris pour la première fois ce matin. J'ai beaucoup apprécié la présentation filmée. Je trouve que c'est un beau travail pour les jeunes de pouvoir

voir cela ; En même temps j'ai des questions sur la manière dont vous procédez parce qu'il y a des choses dans votre manière de travailler que moi je n'oserai pas faire. Je pense notamment à la manière très directe de poser les questions. « Dans quelle occasion avez-vous reconnu votre préoccupation pour les autres ? », je n'oserais pas la poser directement à l'auteur des faits. Je pense aux personnes alcooliques avec lesquelles je travaille. Il me semble que si je la posais comme cela, j'aurais peur que ni elles, ni leur famille n'y résistent, qu'elles se mettent à pleurer. Je me demandais si c'est habituel dans votre travail, si vous travaillez comme ça par choix, ou si ce sont les extraits que vous nous avez montrés qui donnent cette impression. J'aurai voulu savoir si vous avez envisagé de poser la question autrement, et si oui comment.

Modalité très directes de la question et aussi dans la représentation du « Sociogénogramme », on voit tout de suite les auteurs en noir, et il n'y a pas de professionnels en vert.

**Lucia Donadio** : on a des espaces de travail différenciés. Normalement il s'agit d'un travail en groupe, pas d'un travail individuel. On commence toujours en remerciant les gens qui vont raconter leur histoire en disant que ça nous aide dans notre travail.

**Sara Guidi** : Cette modalité, c'est vraiment un choix qui part de ce parcours de réflexion collectif, on part de l'idée que ces jeunes sont les premières personnes qui peuvent aider les professionnels comment augmenter la considération pour les personnes victimes. Il y a deux éléments : on reconnaît au jeune une capacité d'avoir une attention pour les autres qui souvent n'est pas reconnue dans sa vie.

De l'autre côté on leur reconnaît la capacité de pouvoir contribuer au travail des professionnels, qui normalement sont dans une position plus haute, même dans une situation d'illégalité. On a pu envisager pendant ces années que cette démarche a un grand effet sur les hommes, le fait de savoir qu'ils peuvent nous être utiles. C'est aussi important pour eux le fait de savoir que leur récit et les vidéos seront lus et vus par la collectivité, le boulanger etc.

**Lucia Donadio** : Le fait de travailler en groupe, il y a beaucoup d'attention et de respect pour les temps de chacun. Face à notre requête de nous aider à progresser sur ce thème, les jeunes gens répondent très volontiers et ils partagent leur expérience. U au moins, même s'ils ne parlent pas, s'ils ne racontent rien d'eux, ils restent dans le groupe et participent avec leur présence.

**Magda Heireman** : dans mes groupes de formation, certaines personnes travaillent dans un cadre judiciaire, on a commencé une méthode où après un travail avec les deux séparément, on met ensemble les auteurs et les victimes. Pour des faits de délinquance pas trop graves. Ils ont appris pas mal de choses autour de la partialité multidirectionnelle, mais je sais que ça reste difficile. J'ai compris qu'on implique aussi les victimes et leur famille. Comment faire qu'ils viennent ? Comment les préparer ?

**Lucia Donadio** : nos espaces ne sont pas des espaces de médiation entre la personne victime et la personne auteur du délit. Il s'agit d'espaces qui ressemblent un peu à des rencontres de Cliniques de Concertation : la présence de plusieurs personnes pas directement concernées aide, un peu comme Marie-Blandine me disait à midi, elle a

pensé à certaines de ses situations en écoutant ce dont on a parlé ce matin. Mon expérience de participation à l'espace *Li altri* comme clinicienne et comme bénévole de Aporte m'a permis de modifier mon regard par rapport à mes expériences du passé où j'étais personne victime, même si je n'ai jamais connu l'auteur du délit que j'ai subi. C'est un peu comme le disait Maria dans la vidéo, la colère d'une personne victime peut être réduite ou modifiée en écoutant d'autres récits. Je ne sais pas si l'auteur du délit que j'ai subi avait des préoccupations par rapport à moi, mais le fait d'avoir ouvert cette question dans ma tête, a modifié mon regard par rapport à lui.

**Sara Guidi** : par rapport aux modalités d'implication, l'espace *Por li altri* est rendu public, il y a une invitation ouverte à tout le monde pour participer. On a aussi essayé d'inviter par lettre des associations qui s'occupent de personnes victimes de délit, mais jusqu'à aujourd'hui, ils n'ont pas répondu. En tout cas, il y a des personnes victimes de délit qui ont connu cet espace et qui sont venues individuellement. Ils ont choisi de participer de façon individuelle.

**Magda Heireman** : le cadre est organisé par la justice ? est-il libre ? collectif ?

**Sara Guidi** : l'organisateur est l'association des bénévoles Aporte Aperte en collaboration avec l'AICC. L'association fait partie d'un réseau dans lequel il y a les services de la justice des mineurs, associations, organisations, fondations... L'association essaie de communiquer le plus possible avec le territoire et les non professionnels, de proche en proche, de l'un à l'autre, parmi les bénévoles de l'association ont plusieurs sont des jeunes gens, à travers Internet. Les rencontres se déroulent dans le siège de l'association qui se trouve à l'intérieur du centre pour les mineurs de Turin.

**David Payan** : si j'ai bien compris, une expérience a été faite, puis étendue par la suite, avec le soutien des institutions judiciaires pour la jeunesse. Qu'est-ce qui les a intéressés ? Quels sont les effets qui les ont poussés à vous soutenir ?

**Michele Caccavo** : l'institution n'a pas encore dit cela

**Sara Guidi** : pour l'instant, ils ne mettent pas d'obstacles

**Lucia Donadio** : mais si on parle du troisième principe régulateur, c'est-à-dire de parler des personnes absentes comme si elles étaient là, on peut dire qu'il y a 13 ou 14 ans qu'on travaille de cette façon, et jusqu'à aujourd'hui, cela n'a pas encore été interdit, et le travail s'est développé pendant ces années.

**Sara Guidi** : je ne fais pas partie de l'AICC, mais j'ai fait mien le terme de contamination, et c'est ce qui se passe depuis des années. Le dernier exemple de contamination : il y a quelques mois à l'intérieur de l'institut pénal mineur, avec la collaboration de la direction, on a dédié un atelier aux thèmes « les autres ».

**Michele Caccavo** : A propos de ce que Jean-Marie Lemaire disait autour des professions, des département étanches. En Italie, il n'y a pas un système qui s'occupe des victimes. Les professionnels mis au travail par les personnes aux mains de la



justice sont nombreux même s'ils sont peu et dessinent une montgolfière. Ceux qui s'occupent des victimes dessinent juste un ballon. En Italie et pas seulement, est passé l'idée qu'il faut des gens spécialisés dans les victimes pour s'en occuper. Je ne suis pas forcément opposé à cela, mais je suis opposé à la confiscation du fait qu'on peut travailler avec les gens victimes.

Moi, je ne suis pas une personne sensible, bonne, mais grâce au premier principe de la «Clinique de Concertation, je suis activé par des gens sur ce thème. J'ai découvert que je ne suis pas le seul. Tous les professionnels qui travaillent avec les personnes qui ont fait des délits ouvrent dans leur tête ou dans leur cœur, une préoccupation pour les autres personnes. Dans ce qu'on essaye de faire dans l'espace « pour les autres », c'est de partager les différentes et nombreuses préoccupations. Essayer d'augmenter cette préoccupation à travers ce que l'on peut appeler un contexte extensif de confiance. On ne peut pas accepter que cette préoccupation et cette responsabilité par rapport aux personnes victimes soit confisquée. C'est déjà un fait important qu'on est encore vivant, et comme le disait Sara, ils ne nous ont pas encore fermé.

**Adeline Coulon** : la moitié de mon travail se passe dans une cour de récréation, dans un collège qui réunit des élèves entre 10 et 15 ans. Sur le thème de la considération, j'ai pu remarquer, notamment chez les jeunes garçons, ils étaient considérés quand ils étaient plutôt auteurs que victimes. Souvent je suis obligée de gérer les conflits entre les victimes et les auteurs. En entendant les témoignages et votre façon de travailler, m'est revenue une anecdote d'un jeune élève de 10 ans, qui arrive dans mon bureau en pleurant, parce qu'il a été insulté et frappé par un élève de 14 ans. D'abord je l'écoute. Il se calme, et puis je fais venir l'élève de 14 ans. Je lui demande de s'expliquer, et j'essaye comme souvent de lui dire que ça serait mieux si un grand protégeait un petit. La réponse du grand a été : mais je me fous de sa vie ! ». On a discuté un bon moment, et à un moment le petit a dit : « alors, quand je serai en 4<sup>ème</sup>, j'insulterais et je frapperais ta sœur. Et bizarrement, l'élève de 4<sup>ème</sup> s'est excusé. C'est quelque chose qui est présent dans la Contextuelle, ce qui fait honneur, ce qui apporte et la considération n'est pas toujours visible ou praticable, notamment pour les jeunes.

**Michele Caccavo** : le texte qu'on a écrit pour introduire le séminaire parle de changement et il pointe le levier qu'on pense le plus important pour produire ce changement : le mérite et la considération, qui peut-être sont peu utilisés pour produire des changements, au niveau de la politique, au niveau médical, au niveau de l'aide, du son, du contrôle. La réflexion du séminaire, c'est sur ça, puisque nous tous travaillons pour produire le changement.